



## Evaluation des impacts du retrait de la commune de Pierre-Bénite du Syndicat Intercommunal des Technologies pour l'Information des Villes

### Le SITIV

- *Présentation générale*

Le SITIV est composé de 8 communes : Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier, Saint Chamond, Vaulx en Velin et Vénissieux.

Depuis 1972, le SITIV contribue à la maîtrise des technologies de l'information pour 8 communes, 220 000 habitants, 5 000 utilisateurs avec l'appui de 30 collaborateurs.

La contribution de ses membres comporte une part mutualisée pour les missions qui concernent ses 8 membres (2.6 M€ en 2023), et une part spécifique pour chaque commune en fonction des moyens matériels et humains dédiés particulièrement à la commune (0.6 M€).

Le SITIV est propriétaire de ses infrastructures mais également de ses locaux. Sa dette est limitée et inférieure à la valeur de son immobilier.

- *Son budget*

Le SITIV, au cours de l'année 2022, a eu des charges réelles d'exploitation à hauteur de 2 742 K€ qui se décomposent de la manière suivante :

|                                  |       |      |
|----------------------------------|-------|------|
| Personnel :                      | 1 780 | 65 % |
| Maintenance :                    | 375   | 14 % |
| Autres charges générales (011) : | 385   | 14 % |
| Charges de gestion courante :    | 182   | 7 %  |
| Charges financières :            | 20    |      |
|                                  | <hr/> |      |
|                                  | 2 742 |      |
| Remboursement capital dette      | 321   |      |
|                                  | <hr/> |      |
|                                  | 3 063 |      |

Pour l'année 2022, les recettes réelles d'exploitation s'élevaient à 3 330 K€ avec :

|                            |       |       |
|----------------------------|-------|-------|
| Contribution des membres : | 3 149 | 95 %  |
| Remboursement de frais :   | 106   | 3 %   |
| Autres :                   | 75    | 2 %   |
|                            | ————— | ————— |
|                            | 3 330 | 100 % |

### La commune de Pierre-Bénite

La commune de Pierre-Bénite contribue à 6.67 % des charges mutualisées soit 174 850 € en 2023.

Elle n'a aucune charge d'investissement spécifique mais une charge de 45 130 € en 2023 au titre d'un agent de proximité.

### Les impacts identifiés de la sortie de Pierre-Bénite du SITIV

- **Ressources humaines**

Nécessité de transférer l'agent dédié spécifiquement à la commune de Pierre-Bénite

Nécessité de solliciter une contribution de la commune à hauteur de sa contribution actuelle pendant 3 ans de manière à permettre une adaptation progressive de l'organisation.

- **Les contrats**

Le SITIV a mis en place divers contrats avec notamment des contrats de maintenance qui représentent 14 % des charges du SITIV mais également « des droits d'usage informatique nuages », des contrats de prestations...

Au regard des durées d'engagement sur les contrats et des nécessités d'adaptations, il convient que la commune de Pierre-Bénite contribue pendant une durée de 3 ans à la prise en charge des contrats dimensionnés pour le périmètre actuel.

- **Le patrimoine**

De manière à ne pas peser financièrement sur les autres communes du SITIV, la commune de Pierre-Bénite renonce à ses droits sur le patrimoine commun du SITIV et tout particulièrement sur l'immobilier.

En revanche, la commune de Pierre-Bénite bénéficiera :

-des données qui la concernent (et qui sont sa propriété au sens du Code de la Propriété Intellectuelle) dans des formats exploitables.

-après accord des éditeurs concernés, de l'ensemble du patrimoine « droits d'usage logiciels métiers » acquis spécifiquement pour les usages exclusifs de la ville de Pierre Bénite

A ce titre, la commune de Pierre-Bénite soldera sa dette affectable pour 87 K€ et paiera des coûts internes pour faciliter les transferts d'actifs et de données pour 35 K€.

• **Synthèse des impacts financiers**

|   | Coût          |
|---|---------------|
| - Reprise de l'agent affecté à Pierre Bénite à compter du 1/01/2024   | 0             |
| - Prise en charge de la quote-part de la masse salariale du SITIV pour maintenir la qualité du service pour les communes le temps de l'adaptation de l'organisation | 265 K€        |
| - Prise en charge de la dette liée au patrimoine spécifique à la commune  | 87 K€         |
| - Prise en charge des engagements contractuels avant avenants et nouvelles contractualisations  | 125 K€        |
| - Prise en charge des coûts d'adaptation interne  | 35 K€         |
| <b>Total</b>  | <b>512 K€</b> |

Ce calcul d'impact permettrait de prendre en compte les impacts de la sortie de Pierre-Bénite du SITIV sur celui-ci et donc sur les communes membres, neutralisant l'impact financier du retrait de la ville de Pierre-Bénite.